

CONSIGNES LOCALES VFR DE NUIT

15/Annexes / Pièces jointes :	Date	09/12/2021
	Début de validité	09/12/2021
	Fin de validité	UFN
	Rédaction	Sébastien SINGH
Annule et remplace :	Vérification	Pascal BRANDY

Rappel :

VMC en CTR (jour et nuit) *SERA 5005.*

- Visi ≥ 5 Km
- Plafond ≥ 1500 ft

Conditions météo minimales pour Hélicoptères en VFR spécial de nuit (en CTR)

- Visi ≥ 4000 m et Plafond ≥ 1000 ft (Vi ≤ 140 Kts, hors des nuages, en vue du sol).

Pour info : respect par le pilote d'un niveau minimal sauf pour les besoins du décollage, de l'atterrissage et des manœuvres qui s'y rattachent *FRA 5005.c.*

- Hélicoptères hors CTR : 1000 ft ASFC dans un rayon de 1 min de vol
- Avions hors CTR : 2000 ft ASFC (région montagneuse) dans un rayon de 8 km

Actions :

- Intégration et départ : rejointe verticale terrain à l'altitude de sécurité
- Attente : milieu VA, verticale terrain ou NW (4500ft) ; éviter E ou SA car trop proche du relief ; opter pour des atterrissages complets si plus de 2 a/c dans le circuit
- Présence Papi obligatoire pour les entraînements en TDP (sauf si présence instructeur basé)
- VFR de nuit / IFR : info trafic
- Contact radio obligatoire avec Chambéry en TMA (même si classe E durant la nuit)
- Attention : présence de reliefs très proches du circuit de piste, respect impératif circuit publié (sans prolongement)
- Réservé aux a/c basés (comme TDP) et/ou autorisés par l'exploitant

Chef Circulation Aérienne
Sébastien SINGH

Destinataires :	Electronique	Papier	Copie :	Electronique	Papier
	Contrôleurs LFLP	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitant
Ecoles pilotages basées	<input checked="" type="checkbox"/>				